Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 036-253602429-20261020-2026009001BIS-DE

DEPARTEMENT DE L'INDRE

SYTOM de la Région de Châteauroux

Convocation transmise le : 8 septembre 2026

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 23
Votants : 27

Résultats du vote

Voix « pour » : 27
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
5 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six - le vendredi 25 septembre 2026

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de ville de Châteauroux, Place de la Mairie, salle du conseil sous la présidence de Monsieur Michel GEORJON son Président.

Etaient présents :
Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, PERROT Lionnel, Gilbert BLANC, Christophe FERRET, Tony IMBERT, Jean-Michel ROUALDES, Patrice BOIRON, Philippe MOREAU, Henri LORY, Christophe VANDAELE, POINTIERE Michael, Guy ROBIN, Jean-Marc VERRHIEST, Delphine CHAMBONNEAU, Jean-François MORIN, Jean-Pierre POITEVIN, Thierry GREGOIRE, Guillaume CHAUSSEMY, RETIF Jean-Luc, Joel MORICHON.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Gil AVEROUS à Éric CHALMAIN
Vincent MILLAN à Lionnel PERROT
Dominique GUIGNAT à Michel GEORJON
Pascale GRENOUILLOUX à Delphine GENESTE

Etaient absents et excusés

DOMENGE-ABEAU Éric
JOLLY Jean-Jacques
Benjamin DELAGE
Brigitte VOITIER
LARROUYAT Olivier
ZECCHI Stéphane
NEUVILLE Philippe
ROUET René

Dossier n° 2026-009-001 BIS

Objet : Création d'un groupe de travail

Depuis plusieurs années, le SYTOM de la région de Châteauroux fait face aux évolutions réglementaires, aux enjeux environnementaux et la nécessité d'optimiser les coûts de traitement. Le syndicat s'inscrit dans une perspective de développement à l'échelle départementale.
Cette dynamique est notamment portée par deux sujets liés :

- Le projet d'adhésion au SYTOM des collectivités du département de l'Indre visant à renforcer la cohésion en matière de traitement et de valorisation des déchets.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 036-253602429-20261020-2026009001BIS-DE

- Le projet de création d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) sur le territoire de Châteauroux ;

Ces projets constituent une opportunité majeure pour construire une organisation plus cohérente, plus performante et plus adaptée aux défis à venir. Elle s'inscrit dans la démarche progressive du SYTOM vers un véritable syndicat départemental capable de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'une stratégie commune.

Dans ce contexte, le SYTOM doit anticiper les évolutions à venir en renforçant l'implication des élus dans les réflexions stratégiques et le suivi des projets structurants.

Une volonté d'associer davantage les élus

Afin de construire collectivement l'avenir du syndicat et d'assurer une gouvernance partagée, le SYTOM souhaite associer plus étroitement les élus à l'élaboration et au suivi des projets en cours.

Cette volonté répond à plusieurs objectifs :

- Favoriser l'appropriation des projets par les représentants des collectivités ;
- Renforcer la transparence des décisions ;
- Partager les enjeux techniques, financiers et organisationnels ;
- Préparer collectivement les évolutions institutionnelles futures ;

Dans cette perspective, le comité syndical a souhaité mettre en place des groupes de travail thématiques permettant aux élus volontaires de participer activement aux réflexions et aux orientations du syndicat.

Création de trois groupes de travail

Afin d'accompagner cette évolution et de structurer les travaux préparatoires, trois groupes de travail sont constitués.

Groupe de travail « Finances »
Référente : Mme GENESTE

Ce groupe aura pour mission de suivre les enjeux financiers liés aux grands projets du syndicat, notamment :

- les modalités de financement de l'UVE ;
- les équilibres budgétaires à moyen et long terme ;
- les incidences financières de l'évolution vers une structure départementale ;
- les mécanismes de mutualisation et de répartition des charges entre collectivités.

Les travaux de ce groupe contribueront à garantir la soutenabilité financière des projets et à éclairer les choix stratégiques du comité syndical.

Groupe de travail « Communication et Prévention »
Référent : M. CHALMAIN

Ce groupe sera chargé de réfléchir aux actions permettant d'accompagner l'évolution du syndicat auprès des habitants, des usagers et des collectivités partenaires.

Ses missions porteront notamment sur :

- la définition de la stratégie de communication autour de l'UVE ;
- la promotion des actions de prévention et de réduction des déchets ;
- l'information des collectivités sur les évolutions institutionnelles ;
- le développement d'outils de sensibilisation adaptés aux différents publics.

L'objectif est de renforcer l'adhésion des acteurs du territoire aux projets portés par le SYTOM.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 036-253602429-20261020-2026009001BIS-DE

Groupe de travail « Projets »
Référent : M. GEORJON

Ce groupe assurera le suivi des projets structurants du syndicat et participera aux réflexions relatives à leur développement.
Il interviendra en particulier sur :

- le projet d'Unité de Valorisation Énergétique ;
- les coopérations départementales en matière de traitement des déchets ;
- les projets d'investissement futurs ;
- l'évolution des équipements et infrastructures du syndicat.

Ce groupe permettra aux élus de disposer d'un espace d'échange et de concertation sur les orientations techniques et stratégiques du SYTOM.

Cette démarche participative constitue un levier essentiel pour préparer collectivement la transformation du SYTOM et garantir la réussite des projets structurants au bénéfice de l'ensemble du territoire départemental.

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la création des groupes de travail.

La Secrétaire de séance — Le Président



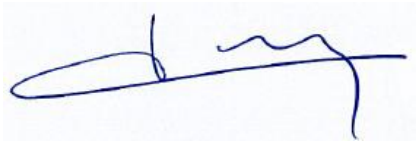

Virginie ALAUME — Michel GEORJON

Pour extrait conforme
Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.